

En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

Date de la convocation : 05 janvier 2012
Date d'affichage : 05 janvier 2012

SÉANCE DU 12 JANVIER 2012

L'An deux mille douze, le douze janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André, 1^{er} Adjoint ; BRUNET Angèle, 2^{ème} Adjointe ; THOMAS Jean-Marc, 3^{ème} Adjoint ; JOULIN Josiane ; BIENFAIT Gustave ; LEGUAY Jean-Pierre ; MORLAT Patrice.

Absente: Christelle KLEIN-BARROS

Pouvoirs : Nicole CLAVAUD donne pouvoir à FOURNIER Jean.

Patrick BONIN donne pouvoir à Gustave BIENFAIT

Monsieur André SZYMANSKI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2011 :

Le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2011, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

VCEUX 2012 :

Monsieur le Maire adresse ses vœux aux membres du Conseil Municipal pour l'année 2012. et propose d'avoir une pensée pour Paulette CHEVALIER et Pierre CHEVALIER, ancien Conseiller Municipal.

Il fait part des remerciements reçus de la famille ainsi que ceux de Madame Danièle RENOUEAU, compagne de Monsieur Maurice POURCIN, Maire décédé de Sainte-Colombe-des-Bois.

1/2012 : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE COMMUNAL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de sa réunion en date du 24 novembre, la Commission des Travaux a jugé indispensable l'acquisition d'un véhicule utilitaire par la commune : pour se rendre à la déchetterie, transporter les déchets verts, l'outillage, la tonne d'eau pour l'arrosage, divers matériaux et matériels...

Considérant que peu de kilomètres seront parcourus par ce véhicule et au vu des finances de la commune, Monsieur le Maire propose d'acquérir un véhicule d'occasion, à bas prix, mais en bon état.

Il présente au Conseil les deux opportunités qui pourraient nous convenir : une camionnette Express d'un prix de 1 500€ ou un camion MERCEDES appartenant à l'Entreprise THOMAS pour un prix de 1 800€, montant qui correspond à la reprise de ce véhicule par un concessionnaire automobile.

Monsieur le Maire demande à Monsieur THOMAS de nous présenter les caractéristiques de ce véhicule, puis lui demande de quitter la salle, car directement concerné par le sujet, il ne doit pas assister aux débats ni prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des votants (Monsieur THOMAS étant exclu) :

1. d'accepter l'achat d'un véhicule utilitaire
2. de préférer l'achat d'un fourgon qui est plus spacieux qu'une camionnette à laquelle il faudrait ajouter l'acquisition d'une remorque.
3. d'accepter les conditions d'achat du fourgon Mercedes appartenant à l'Entreprise THOMAS, à savoir : prix d'acquisition : 1 800€, contrôle technique pris en charge par l'Entreprise THOMAS, garantie d'un an du véhicule et stationnement sur le site de l'Entreprise THOMAS, après acceptation de cette clause par les assureurs des 2 parties.
4. d'inscrire cette dépense au budget primitif 2012
5. d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour mener à bien cette affaire.

TRAVAUX DE VOIRIE 2012 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence voirie appartient à la Communauté de Communes Loire & Vignobles.

Un maître d'œuvre choisi par la Communauté de Communes a été sollicité pour effectuer un diagnostic de la voirie communale et définir les travaux prioritaires.

Pour la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, l'étude s'est portée sur la route de Chambeau, la rue Gâteau et la Place de la Mairie.

Notons que la subvention annuelle allouée à la commune pour les travaux de voirie s'élève à 8000€ environ, et qu'il n'a pas été fait de travaux en 2011, nous avons à notre disposition le montant de 2 années de subvention soit environ 16 000€.

Selon les devis présentés, la réalisation des travaux sur la route de Chambeau absorberait les subventions de 8 années, la rue Gâteau absorberait celles de 4 années et la Place de la mairie celles de 3 années.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose que soit envisagée la réfection de la Place de la Mairie, soit en anticipant sur le versement de la subvention 2013, soit en programmant une opération bi annelle ; mais le choix financier sera fait en concertation avec la Communauté de Communes Loire & Vignobles.

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

1. de choisir la réfection de la « Place de la Mairie »
2. de prévoir la matérialisation des emplacements de stationnement.

Entretien de la Routede Chambeau :

La Route de Chambeau , sur une longueur de 1350 m est située pour moitié sur la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye et sur la commune de Saint-Andelain.

La dépense estimative pour la réfection de cette route s'élève à 127 000€ dont la moitié soit 63 500€ serait à la charge de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, ce qui bloquerait notre budget -voirie sur 8 années.

Monsieur le Maire propose donc de boucher ponctuellement « les nids de poule », comme cela a été fait l'été dernier et suggère d'inscrire au budget primitif 2012 l'achat de 5 tonnes d'enrobé à froid.

Un devis d'un montant de 6 673.68€ avait été établi, en avril 2011, par l'Entreprise RABEREAU en vue de la réalisation de travaux d'arasement des talus et des fossés sur la route de Chambeau, une participation financière équitable serait demandée à la Commune de Saint-Andelain.

Monsieur Jean-Marc THOMAS propose de demander un nouveau devis à l'Entreprise RABEREAU pour ces mêmes travaux d'arasement mais sans « chargement sur camion », pour que le coût soit moins important..

Afin d'assurer la sécurité des usagers de cette route, Monsieur FOURNIER suggère de contacter Monsieur le Maire de Saint-Andelain afin d'établir un arrêté commun visant à limiter la vitesse à 50km/h sur toute la longueur de cette route et d'installer la signalisation conforme à cette réglementation, à savoir : « 50km/h Chaussée Dégradée».

Les frais seraient partagés entre les 2 communes.

2/2012 : Travaux 2012 : Ravalement de façades du bâtiment communal : Mairie et Agence Postale Communale :

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. :

Lors d'une réunion en date du 24 novembre 2011, la Commission des Travaux avait proposé de réaliser en 2012 les travaux de ravalement des façades de la Mairie et de l'Agence Postale Communale ainsi que la réfection des menuiseries extérieures : volets, fenêtres et portes de ce bâtiment.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal les devis de différentes entreprises locales de maçonnerie et de peinture.

Il demande aux membres du Conseil Municipal d'étudier les devis des Entreprises COTTAT, CORNETTE, DELARBRE , COPLO et LEGRAND (l'Entreprise CVL n'ayant pas répondu dans les délais).

Afin de financer cette dépense, Monsieur le Maire propose également de faire une demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. d'**accepter** ce projet de réfection de façades et menuiseries extérieures du bâtiment de la mairie et de l'Agence Postale Communale.
2. de **confier** ces travaux aux entreprises suivantes :
 - **CORNETTE d'Alligny-Cosne pour le ravalement (9 737 € H.T. soit 11 645.45 € T.T.C.)**
 - **LEGRAND de Sully-la-Tour pour la peinture des menuiseries (4 796.40€ H.T. soit 5 736.49€ T.T.C.)**
 - **Cant de Sully-la-Tour pour la confection et pose de 2 paires de volets (830.00€ H.T. soit 992.68 € T.T.C.)**
3. de **prévoir des dépenses imprévues** à concurrence de 10% du montant de la dépense :

(1 536€ H.T. soit 1 837 € T.T.C.)

4. de solliciter la subvention D.E.T.R.
5. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.
6. de prévoir le plan de financement suivant :

Montant des travaux	:	16 899.40€ H.T	Soit	20 211.63 € T.T.C.
Subvention D.E.T.R. 50%	:	8 450.00€		8 450.00 €
Subvention Parlementaire 30%	:	5 070.00€		5 070.00 €
Autofinancement	:	3 379.40€ H.T.	Soit	6 691.63 €
Total Financement	:	16 899.40€ H.T	Soit	20 211.63 € T.T.C.

3/2012 : Travaux 2012 : Ravalement de façades du bâtiment communal : Mairie et Agence Postale Communale :

DEMANDE D'UNE SUBVENTION PARLEMENTAIRE. :

Lors d'une réunion en date du 24 novembre 2011, la Commission des Travaux avait proposé de réaliser en 2012 les travaux de ravalement des façades de la Mairie et de l'Agence Postale Communale ainsi que la réfection des menuiseries extérieures : volets, fenêtres et portes de ce bâtiment.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal les devis de différentes entreprises locales de maçonnerie et de peinture.

Il demande donc aux membres du Conseil Municipal d'étudier les devis des Entreprises COTTAT, CORNETTE, DELARBRE, COPLO et LEGRAND (l'Entreprise CVL n'ayant pas répondu dans les délais).

Afin de financer cette dépense, Monsieur le Maire propose également de faire une demande de subvention parlementaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

3. d'accepter ce projet de réfection de façades et menuiseries extérieures du bâtiment de la mairie et de l'Agence Postale Communale.
4. de confier ces travaux aux entreprises suivantes :
 - **CORNETTE** d'Alligny-Cosne pour le ravalement (9 737 € H.T. soit 11 645.46 € T.T.C.)
 - **LEGRAND** de Sully-la-Tour pour la peinture des menuiseries (4 796.40€ H.T. soit 5 736.49€ T.T.C.)
 - **Cant** de Sully-la-Tour pour la confection et pose de 2 paires de volets (830.00€ H.T. soit 992.68 € T.T.C.)
3. de prévoir des dépenses imprévues à concurrence de 10% du montant de la dépense :
(1 536€ H.T. soit 1 837 €

T.T.C.)

4. de solliciter une subvention parlementaire
5. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.
6. de prévoir le plan de financement suivant :

Montant des travaux	:	16 899.40€ H.T	Soit	20 211.63 € T.T.C.
Subvention D.E.T.R. 50%	:	8 450.00€		8 450.00 €
Subvention Parlementaire 30%	:	5 070.00€		5 070.00 €
Autofinancement	:	3 379.40€ H.T.	Soit	6 691.63 €
Total Financement	:	16 899.40€ H.T	Soit	20 211.63 € T.T.C.

Toutefois, Monsieur le Maire précise que ces travaux ne pourront être réalisés que sous les conditions suivantes : obtention de l'ensemble des subventions demandées et sous réserve des possibilités financières de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

1- Débordement du ru vers l'école et le Chemin des Terres Rouges :

Suite à la réclamation d'un riverain concernant l'inondation du Chemin de la Terre Rouge, Monsieur le Maire accompagné de Messieurs André SZYMANSKI et Patrice MORLAT se sont rendus sur place.

Ils ont constaté que l'eau s'écoule normalement vers le « Petit Crot » ; il y aura lieu de veiller au maintien du bon entretien des fossés et buses au bas de la route conduisant à la ferme Rabereau ; à noter que ce réseau se trouve sur la commune de Saint-Martin-sur-Nohain.

Madame Sonia BAUDOIN de la D.D.T. Agence de Cosne a été contactée et une rencontre en présence du plaignant est prévue pour le mardi 17 janvier 2012 afin d'obtenir un avis et des conseils pour un éventuel

aménagement destiné à solutionner ce problème, mais, bien évidemment, sous réserve des possibilités financières de la commune.

2 - Agence Postale Communale :

Mademoiselle Isabelle LEMAIRE ayant terminé son stage dans le cadre de ses études, a repris ses fonctions auprès de le l'A.P.C. de Saint-Laurent-L'Abbaye.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Sylvain AUBERT qui a assuré l'intérim pendant 3 mois.

3 - Point sur les activités de fin d'année :

Monsieur le Maire rappelle les diverses manifestations qui se sont déroulées en fin d'année :

- Téléthon
- Noël des Enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal (salle des fêtes de Pougny)
- Repas des Anciens à Saint-Martin-sur-Nohain
- Portage des colis à domicile
- Goûter des enfants de Saint-Laurent-L'Abbaye
- Marché du « Bien-être » organisé par Monsieur GILET

Tout s'est bien déroulé, mais des aménagements devront être apportés pour que plus de personnes se rencontrent à l'occasion de ces diverses manifestations.

Pour ce faire, il y aura lieu de prévoir une réunion dans le courant de l'été.

Monsieur le Maire remercie toutes celles et ceux qui se sont investis (membres du CCAS, Conseillers Municipaux, enseignante, personnel communal et bénévoles) pour la mise en place et la réussite de ces manifestations.

4 - Réouverture de « La Chapelle » :

Au vu des conclusions de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France sur la conformité des travaux confortatifs réalisés sur la grosse poutre transversale de la Chapelle, Monsieur le Maire a pris un arrêté autorisant la réouverture de ce lieu de culte.

La somme de 5 238,48€ représentant le montant des travaux et des honoraires de l'Architecte ont été pris en charge par la Paroisse (1 000€), la Camosine (1 200€) et l'ASPAS (3 038,48€).

Monsieur le Maire remercie chaleureusement tous ces intervenants

5 - e-bourgogne :

Le site internet démarré sous couvert du Conseil Régional de Bourgogne est resté en sommeil.

Monsieur le Maire souhaite que les Membres de la Commission-Internet se penchent à nouveau sur la confection de ce site et propose de prévoir une réunion et d'établir un calendrier de travail.

6 - Vœux du Maire :

La cérémonie des «Vœux du Maire » aura lieu à « La Grange » le samedi 14 janvier 2012 à 18 heures.

La présence de tous les Conseillers Municipaux est fortement souhaitée.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 21 heures 05

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Angèle BRUNET :

Patrick BONIN :

Josiane JOULIN :

Pour Patick BONIN:
Gustave BIENFAIT

Jean-Pierre LEGUAY :

Patrice MORLAT :

Jean-Marc THOMAS :

Pour Nicole CLAVAUD :

Jean FOURNIER

